



**PRÉAVIS MUNICIPAL**

**51/2026**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2025**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2025.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 45 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

### **Préavis municipaux**

Au cours de l'année 2025, treize préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

#### **Séance du 27 mars 2025**

1. Préavis 36/2025 : Adoption du règlement sur la protection du patrimoine arboré
2. Préavis 37/2025 : Modification des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle

#### **Séance du 12 juin 2025**

3. Préavis 38/2025 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2024
4. Préavis 39/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024
5. Préavis 40/2025 : Crédit de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » (demande de crédit d'investissement)

#### **Séance du 9 octobre 2025**

6. Préavis 41/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026
7. Préavis 42/2025 : Modification du système d'évacuation des eaux usées de Chésereux et Gingins (demande de crédit d'investissement)
8. Préavis 43/2025 : Aménagement du parc « Les Grands Vignes » (demande de crédit d'investissement)
9. Préavis 44/2025 : Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon (demande de crédit d'investissement)

#### **Séance du 11 décembre 2025**

10. Préavis 45/2025 : Budget 2026
11. Préavis 46/2025 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2
12. Préavis 47/2025 : Crédit complémentaire pour la construction d'un bâtiment multifonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) (demande de crédit d'investissement)
13. Préavis 48/2025 : Adoption du plan d'affectation communal (PACom) et son règlement

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

**Janvier 2025***Administratif*

- Autorisation d'élaguer un fayard mais refus d'entrer en matière pour une éventuelle participation financière de la commune pour ces travaux, car selon le contrat de droit de superficie dont bénéficie le propriétaire, il est spécifié, dans l'article « Obligation du superficière », que l'entretien convenable de la construction, les parties intégrantes et les aménagements extérieurs sont à la charge du superficière.

*Politique*

- Dans le cadre du projet de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré qui sera présenté au Conseil communal lors de sa séance du 27.03.2025, envoi du nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré à la Direction générale de l'environnement (DGE) pour un examen préalable en légalité.
- Dans le cadre de la révision du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE 2.0), accord de principe de son implication dans la phase pilote du PGEE 2.0.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication du contrôle de réception des installations électriques (OIBT) du bâtiment « Les Grands-Vignes », à l'entreprise SEContrôles S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'980.00 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation du jeu à ressort « Dable Dack » par « L'écureuil » et de la tyrolienne de la place de jeux à l'entreprise Hinne Spielplatzgeräte AG à Sarnen, selon offre d'un montant de CHF 3'435.40 TTC.
- Adjudication des travaux de relevé topographique et fourniture d'un plan de base à la réalisation du parc « Les Grands Vignes » au bureau Bovard & Fritsché S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'200.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de deux stores empilables, dans un appartement de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Storetech Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 4'847.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de la pompe de circulation et de la vanne à 3 voies du chauffage de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Equans Techniques S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 6'723.82 TTC.

**Février 2025***Administratif*

- Acquisition de la toile « Abbaye de Bonmont » de l'artiste Mme Simone Degal en faisant un don à la Fondation du Bois de Chênes de CHF 1'500.00.
- Dans le cadre du projet de réaménagement et création d'une place de sports et loisirs, demande d'un soutien financier auprès du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) à Lausanne.
- Suite au courrier de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE) à Crassier, proposition d'un nouveau décompte relatif à l'installation des tableaux d'affichage numérique frontal (ANF), dont l'investissement total se monte à CHF 107'449.90 et, conformément à l'art. 11 de la convention entre l'AEE et les communes propriétaires de bâtiments scolaires, demande de modifier la valeur « résiduelle » de l'école « En Praz Corbet » en incluant CHF 49'800.00 pour les divers travaux effectués en 2023 et en prévoyant CHF 50'000.00 environ pour le nouvel ascenseur en 2026.

*Politique*

- Suite à l'examen préalable du projet de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré par la Direction générale de l'environnement (DGE), confirmation qu'il est conforme à la législation.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

*Ressources humaines*

- Afin de féliciter M. Quentin Pinel des bons résultats de son 3e semestre de formation en tant qu'agent d'exploitation, octroi d'une prime unique de CHF 50.00.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de détartrage des chauffe-eaux des toilettes de la salle communale, du centre sportif et de l'administration communale à l'entreprise Equans Techniques S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'813.43 TTC.
- Acquisition d'une machine à café Jura professionnel X3C pour la salle communale à l'entreprise Caffè Uno à Crans, selon offre d'un montant de CHF 5'711.40 TTC. Les entreprises Dallmayr Automatenservice S.A. et La Maison du Café Trottet S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Refus d'adjuger les travaux de remplacement de la pompe « Conduite à distance » à l'entreprise Equans Techniques S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 5'107.72 TTC, l'offre ne correspondant plus à la situation actuelle.
- Dans le cadre des travaux d'extension du chauffage à distance (CAD), adjudication des travaux de modification du collecteur existant pour simplifier l'installation et permettre la régulation des distributions secondaires par le coffret MCR à l'entreprise ConcepThermik & Co S.A. à Troinex, selon offre d'un montant de CHF 7'253.51 TTC.
- Dans le cadre des travaux d'extension du chauffage à distance (CAD), adjudication des travaux de fourniture d'un ballon accumulateur tampon pour permettre le fonctionnement de la récupération de chaleur de la chambre froide de l'épicerie à l'entreprise ConcepThermik & Co S.A. à Troinex, selon offre d'un montant de CHF 16'261.48 TTC.
- Adjudication des travaux de pose de portes sectionnelles de garage privé Hörmann LPU 42 pour trois boxes et d'une paroi latérale grillagée dans le parking souterrain du bâtiment « Les Grands-Vignes », à l'entreprise Viglino S.A. à Chavornay, selon offre d'un montant de CHF 23'677.25 TTC.
- Acquisition de 15 matelas supplémentaires pour l'abri PC, à l'entreprise AbriProtect à Vernier, selon offre d'un montant de CHF 3'956.45 TTC.

**Mars 2025***Administratif*

- Dans le cadre de l'établissement du recensement des arbres remarquables, information aux propriétaires privés concernés que l'établissement de cet inventaire a été confié à M. Michaël Miaz, contremaître du Groupement forestier La Dôle en leur demandant de bien vouloir l'autoriser à venir sur site pour avoir un visuel des arbres. M. Miaz les avertira de son passage, lequel devrait intervenir entre avril et mai 2025.
- Dans le cadre d'un travail de Master en collaboration avec le Parc Jura Vaudois, autorisation d'installer des plaques afin de détecter la présence de la coronelle lisse, sur parcelle 146. Une mise en place discrète est demandée, afin que personne ne touche à l'installation et pour éviter la peur des gens par la présence de serpent même inoffensif à l'abri pique-nique « A l'Essert ».
- Etant donné la bonne tenue des comptes de la déchèterie intercommunale, liée à la bonne gestion de l'élimination des déchets et à la rétrocession sur les déchets méthanisables, maintien de la taxe forfaitaire individuelle à CHF 100.00 HT par an par habitant de 18 ans et plus et CHF 50.00 HT par an par habitant de moins de 18 ans, pour l'année 2025.
- Suite au courriel de l'entreprise Télé-Dôle S.A., confirmation de son soutien financier au programme d'investissement de Télé-Dôle par une contribution financière à la hauteur des efforts financiers des communes adhérentes au Disren, laquelle se monte en moyenne à CHF 29.00 par habitant.
- Réception de l'avis de versement de Pronovo AG de la rétribution unique de CHF 31'571.90 pour l'installation photovoltaïque du bâtiment « Les Grands Vignes ».

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

*Ressources humaines*

- Compte tenu de l'accroissement constant de la charge de travail administratif et de la mise en place du logiciel eSéances, d'augmenter le taux d'activité de Mme Dominique Poy, secrétaire adjointe, de 50 % à 60 % à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de 8 robinets d'évier dans les classes de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Halili sanitaire-chauffage Sàrl à Trélex, selon offre d'un montant de CHF 3'113.30 TTC.
- Adjudication des travaux de rescelllement d'une grille de route sur cunette en pavés aux Grands-Champs et de 3 grilles à la route de Crassier avec réfection des enrobés et tapis à l'entreprise Girardi S.A. à Founex, selon d'un montant de CHF 3'948.90 TTC. L'entreprise Laurent Membrez S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

**Avril 2025***Administratif*

- Réception de l'avis de versement du Parc Jura vaudois (PJV) à St-George de la subvention du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) de CHF 4'114.60 concernant les travaux de réfection des murs en pierres sèches 2024.
- Réception de l'avis de versement de la Direction générale de l'environnement (DGE), Section nature dans l'espace bâti et paysage à Lausanne de la subvention de CHF 6'000.00 concernant les travaux de remplacement des laurèlles effectué du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 mars 2025.
- Réception de la constitution de servitude convenue entre la commune de Chésèrex et M. André Guibert dans le cadre des travaux de création d'une zone inondable le long du ruisseau L'Asse sur parcelle 850.
- Suite au courriel de l'Usine à Gaz à Nyon, renouvellement de son adhésion au Club Partenaires sur la saison 2025-2026 pour un montant de CHF 1'000.00, donnant droit à 15 invitations valables sur les représentations à choix, un apéritif offert pour 15 personnes et un bonus de renouvellement de 2 abonnements valables sur la saison.
- Suite au courriel de M. Adrien Vallotton, inspecteur forestier du 12<sup>e</sup> arrdt à Nyon, autorisation d'effectuer les travaux de réfection de la conduite permettant le passage de l'Asse sous la route d'accès à l'étang aux moines et l'aménagement des écoulements de la fontaine voisine, tels que décrits dans l'offre de l'entreprise A. Ansermet Sàrl sur le site de l'étang aux moines, propriété de l'Etat de Vaud.

*Politique*

- Suite au courrier du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines et du Département de la santé et de l'action sociale à Lausanne, informant de l'opération Amiante et structures d'accueil, la Municipalité répond qu'elle n'est pas concernée par cette démarche puisque la structure d'accueil UAPE Tournicotty a déménagé en août 2024 dans le nouveau bâtiment « Les Grands Vignes », sis au chemin des Grands Vignes 7. Le pavillon, qui abritait auparavant l'UAPE Tournicotty, sis à la route de la Poste 18, n'est plus utilisé et sera démolé dans le cadre des travaux d'aménagement du futur parc « Les Grands Vignes ».
- Réception du courrier de la Direction générale de la santé, informant du soutien financier d'une somme maximale de CHF 28'900.00 dans le cadre du projet de réaménagement et création d'une place de sports et loisirs, ceci à réception des justificatifs de paiements.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de curage et inspection par caméra de deux collecteurs EC-EU au niveau de la route de Grens 9 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 3'465.95 TTC.
- Adjudication des travaux d'augmentation de puissance de la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) à l'entreprise Romande Energie S.A. à Morges, selon offre d'un montant de CHF 35'220.25 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de l'ascenseur de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Ascenseurs Schindler S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 49'996.25 TTC. L'entreprise AS Ascenseurs S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de réparation de la fontaine de la salle communale à l'entreprise Kurtalani Rénovation S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 4'005.10 TTC.

**Mai 2025***Administratif*

- Autorisation d'abattre un tilleul mort et une haie de thuyas secs sur parcelle 99, co-propriété de la PPE, ch. du Courtillet 12-24 à Chésèrex. Ce tilleul devra être remplacé par un ginko et la haie devra être remplacée par des essences indigènes, en dehors de la saison estivale.
- Dans le cadre du projet d'aménagement du parc « Les Grands Vignes », validation de la procédure d'appel d'offres du Bureau Paysager Cebo Vert à St-Livres, contenant le cahier des charges, les séries de prix et le budget estimatif d'un montant de CHF 1'182'289.70 TTC, hors subventions projetées d'un montant de CHF 323'000.00. Une garantie bancaire de 10 % sur 2 ans est demandée.
- Suite au courriel d'une habitante de Gingins, la Municipalité répond qu'elle est parfaitement consciente et au courant qu'une place de jeux pour enfants a pour but de leur permettre de se défouler, rire, échanger, jouer, pleurer et parfois même crier. C'est donc bien pour leur bien-être que ce parc a été créé. Toutefois, cette place de jeux se trouve à proximité immédiate de plusieurs habitations, ce qui n'est pas le cas de la place de jeux située à côté de la grande salle de Gingins. Par conséquent, les enfants doivent aussi apprendre à respecter leur environnement et à doser, parfois, le volume de leurs cris. Le panneau en question doit être considéré comme un petit rappel de ne pas hurler. La place de jeux est gérée dans le respect de la sécurité de tous les protagonistes. En ce qui concerne les habitants du voisinage, leur compréhension est acquise, mais il peut y avoir parfois des débordements de part et d'autre.

*Politique*

- Dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (PACom) et suite au rapport d'examen préalable post-enquête de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) à Lausanne, information aux sept propriétaires du plan d'extension partiel (PEP) Au Courtillet que la DGTL a jugé que la diminution de la surface affectée en zone de verdure 15 LAT B au profit de la zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A est non conforme et ne peut pas être admise en l'état. Dès lors, elle ne peut pas donner une suite favorable à leur requête.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication du contrat d'entretien complet 10 ans de l'ascenseur du bâtiment « Les Grands Vignes » à l'entreprise Otis S.A. Genève à Vernier, selon contrat d'un montant de CHF 1'980.00 HT les deux premières années, puis CHF 2'785.00 HT par an.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

- Adjudication des travaux de remplacement des stores à lames verticales dans le bureau du secrétariat de l'administration communale à l'entreprise Storetech Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 2'925.00 TTC.
- Dans le cadre des travaux d'extension du chauffage à distance (CAD), adjudication des travaux de remplacement de la deuxième pompe de circulation dans la centrale thermique à bois à l'entreprise Alvazzi Groupe S.A. à Romanel-sur-Lausanne, selon offre de CHF 10'645.55 TTC.

**Juin 2025***Actions sociales et associations*

- Dans le cadre du recours contre la facture sociale, refus de poursuivre l'action en justice contre les décomptes finaux des péréquations et de la participation à la cohésion sociale et de soutenir la procédure visant à récupérer les intérêts de retard sur les montants versés dans le cadre de la péréquation.
- Suite au courrier de l'Association Pro-Jet à Nyon confirmant la reprise de ses activités par la Coopérative Démarche au 1<sup>er</sup> janvier 2025, démission avec regret de ladite association, afin de faciliter le processus de dissolution qui doit être décidé et accepté par l'Assemblée générale, puisqu'à terme, elle n'aura plus d'activité et de raison d'être.

*Administratif*

- Suite au courriel de M. Adrien Vallotton, inspecteur des forêts du 12 arrdt à Nyon, autorisation d'organiser une course d'orientation le 23 juin 2025 au départ de l'étang aux moines, selon les cartes de parcours remises. Cette sortie scolaire sera effectuée sous l'entière responsabilité de MM. Thierry Arnaud et Eric Payot, enseignants de l'ESEP et les directives de l'inspection cantonale des forêts devront être strictement respectées.
- Suite au courriel d'une habitante de Chésèrex remettant le projet de réalisation d'un canapé forestier destiné aux élèves de l'école « En Praz Corbet » de Chésèrex, autorisation d'utiliser la parcelle communale 751, afin d'y aménager un canapé forestier scolaire.

*Politique*

- Suite au courrier de l'entreprise WWF Suisse à Lausanne, informant d'une campagne de porte-à-porte qui se déroulera du 2 au 6 juin 2025, la Municipalité fait part de sa surprise et son mécontentement de la manière de « forcing » utilisée pour mener les campagnes de sensibilisation et de recrutement. Le lancement d'une campagne doit être annoncé avant que les équipes soient en action. En effet, il serait souhaitable de laisser le temps nécessaire aux autorités d'informer leurs citoyens de la campagne prévue et du passage à leur porte de collaborateurs dûment identifiables.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de deux vitres vandalisées dans le Centre sportif et le pavillon scolaire à l'entreprise BSV La Côte S.A. à Rolle, selon offre d'un montant de CHF 851.35 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture de 2 petits containers en acier et modification du couvercle du système de raccordement à la chaudière à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 5'128.25 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du guichet virtuel par la solution « eAdmin Light » à l'entreprise Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 4'800.00 HT pour la mise en place, CHF 2'475 HT pour la licence et CHF 750.00 HT par an pour le support utilisateur.
- Adjudication des travaux de pose d'un tubage en acier inox pour la cuisinière existante du chalet de la Barillette à l'entreprise Christener Cheminées S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 5'392.05 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

**Juillet 2025***Administratif*

- Suite au courriel d'un habitant de Chésereux, la Municipalité répond qu'elle est en train d'examiner les marquages qui ont besoin d'être refaits dans tout le village et qu'elle en profite pour étudier également les autres mesures qui sont légalement possibles. La révision de la modération du trafic à l'intérieur du village prévoyait la mise en place d'une zone 30 km/h au centre du village. La Municipalité a réalisé une pré-étude de faisabilité, laquelle a ensuite fait l'objet d'une motion d'un conseiller communal. Toutefois, lors de sa séance du 12 juin 2025, le Conseil communal de Chésereux a décidé de refuser ladite motion.
- Suite au dépôt du Groupement forestier La Dôle (GFLD) d'une impression du recensement des arbres remarquables d'importance cantonale sur la commune de Chésereux, information à la Direction générale de l'environnement (DGE), Division Biodiversité et paysage à Lausanne que le recensement a été effectué, afin de recevoir la subvention cantonale.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de recherche de la fuite de gaz du frigo de la cuisine de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Froid Widmer à Gland, selon offre d'un montant de CHF 935.05 TTC.
- Adjudication de l'étude du projet d'aménagement extérieur du parc « Les Grands Vignes » au Bureau Paysager Cebo Vert à St-Livres, selon offre d'un montant de CHF 55'606.65 TTC.

**Août 2025***Administratif*

- La végétation ne respectant plus le dégagement à la limite de la propriété, gênant ainsi le passage des piétons sur le domaine public, octroi d'un délai supplémentaire au 31 octobre 2025, à plusieurs propriétaires, pour faire le nécessaire, ceci pour des raisons évidentes de sécurité de la circulation routière, faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du Règlement d'application de la Loi sur les routes.

*Politique*

- Suite au compte-rendu de la séance des municipaux chargés du sport des communes de l'AIAB, la Municipalité rappelle que, conformément à ses compétences et à sa mission, elle n'a pas vocation à organiser directement un événement sportif. Son rôle consiste principalement à soutenir, encadrer et faciliter les initiatives portées par des associations, clubs ou citoyens engagés, dans le respect des dispositions légales et des ressources disponibles. Cela peut se traduire par la mise à disposition d'infrastructures ou de matériel communal, l'octroi de subventions ou de soutiens logistiques et l'accompagnement dans les démarches administratives et sécuritaires. L'AIAB, en tant qu'entité intercommunale, n'a pas non plus vocation à prendre en charge l'organisation de manifestations sportives. Elle peut agir comme partenaire, facilitateur et parfois co-organisateur, mais pas comme organisateur principal à travers du bénévolat. Cela permet de respecter les compétences de chacun et d'éviter une confusion des rôles. Toute demande d'organisation doit donc être portée par une structure compétente, capable d'assumer la responsabilité juridique, organisationnelle et humaine de l'événement. Dans cet esprit, elle soutient pleinement toute activité favorisant le sport et permettant de renforcer et de coordonner l'appui des communes aux sociétés sportives.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement d'une partie de la signalisation dans le village, chemin des Uttins, route de Grens, route de Crassier, route de Bonmont et chemin de Bonmont à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 3'594.00 TTC, ainsi que de la remise en état du marquage à l'administration communale, route de la Poste, parkings des auberges communales « Les Platanes » et « La Couronne » et au local voirie, selon offre d'un montant de CHF 3'360.68 TTC.
- Adjudication des travaux de curage et inspection par caméra du réseau d'assainissement 2025 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 22'508.15 TTC.

**Septembre 2025***Administratif*

- Réception de l'avis de crédit de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie (ACP) à Trélex, informant de la ristourne sur le volume de plaquettes forestières achetés en 2024, d'un montant de CHF 4'014.83.
- Dans le cadre de la vérification de l'état du séparatif des habitations, information aux propriétaires concernés que le bureau Bovard & Fritsché S.A. à Nyon a été mandaté pour procéder au contrôle des raccordements des canalisations privées du secteur 7 prévu en 2025. A cet effet, il doit pouvoir accéder à l'intérieur et l'extérieur de ces habitations afin de contrôler les différents écoulements. Pour ce faire, l'accès aux éventuels « regards de visite » existants sur la parcelle doit être libéré, de même lors de contrôles effectués sur les parcelles voisines. Dans la mesure du possible, les plans de construction du bâtiment seront mis à disposition du mandataire.
- Afin d'avoir plus de participants à la soirée d'accueil des nouveaux habitants et jeunes citoyens, organisation dorénavant de cette rencontre tous les 3 ans, au lieu de tous les 2 ans, comme effectué traditionnellement. Dès lors, la fête prévue initialement le 30 octobre 2025 est annulée et reportée à l'automne 2026.

*Politique*

- En sa qualité de propriétaire d'alpages, la Municipalité attire l'attention de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) à Lausanne sur la situation particulièrement préoccupante liée à la présence du loup dans le Parc Jura Vaudois et soutient pleinement les courriers des diverses communes membres du Parc Jura Vaudois. Face à cette situation de plus en plus préoccupante, une intervention claire et efficace est sollicitée de la part des autorités cantonales afin de garantir la sécurité des troupeaux et la pérennité de l'économie alpestre dans la région.
- Suite aux trois modèles proposés par la commune de Crassier pour l'organisation de l'édition 2026 de la course pédestre « A la poursuite du diamant d'Asse et Boiron », la Municipalité choisit l'option 1, à savoir le statu quo, départ et arrivée à Crassier, avec une répartition des frais entre les 9 communes. Elle profite de remercier chaleureusement les Mollets de Cr'Acier d'avoir repris l'organisation de cette course. En effet, comme déjà évoqué, il n'appartient pas aux Municipalités d'organiser directement des événements sportifs.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

**Octobre 2025***Administratif*

- Suite au courriel du comité d'organisation du Tracteur Pulling La Côte et à l'entrevue, accord pour l'organisation d'une manifestation de Tracteur Pulling sur son territoire durant l'été 2026. Cette détermination est bien entendu valable sous réserve des autorisations délivrées par les différents services cantonaux compétents pour la tenue d'un tel évènement.
- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, la Municipalité répond que l'auberge communale « La Couronne » reste dans le patrimoine communal et sera rénovée afin de respecter les nouvelles normes en vigueur tout en conservant l'esprit de « pinte villageoise », sans animation particulière à part la restauration. Les travaux débuteront dès que le permis de construire aura pu être établi, quelques formalités étant encore à régler. Ensuite, une annonce paraîtra le moment venu pour engager des tenanciers qualifiés.

*Politique*

- Suite au courriel du Conseil de fondation du Musée Romand de l'Agriculture à Gingins informant de son souhait de développer l'accès au musée en transport public, accord pour la réalisation d'un balisage des cheminements piétonniers, tels que proposés depuis les arrêts de bus de Chésereux, Gingins et Grens, afin de guider les visiteurs.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fourniture de nouvelles équerres en tôle inox pour récupérer l'eau de condensation de la pompe à chaleur dans la centrale thermique à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 3'295.75 TTC.
- Suite à l'autorisation de la Direction générale de l'environnement (DGE), Inspections des forêts du 12e arrdt à Nyon pour la construction d'un canapé forestier destiné aux élèves de l'école « En Praz Corbet » sur parcelle 751, propriété de la commune de Chésereux, au lieu-dit "Les Genevries" à Chésereux, accord pour participer financièrement à hauteur du montant de CHF 1'026.00 TTC, selon offre du Groupement forestier La Dôle (GFLD), sur un total de CHF 1'526.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de la centrale de sonorisation-évacuation Amok de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Etrinex S.A. à Bulle, selon offre d'un montant de CHF 5'977.60 TTC.
- Adjudication du contrat d'entretien de type « Complete », avec les pièces de rechange, pour une durée de 10 ans, de l'ascenseur Schindler type S3000 ES1.2 de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Ascenseurs Schindler S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 3'190 HT + CHF 240.00 pour l'Ahead Connectivity, soit un total de CHF 3'430.00 HT par an.

**Novembre 2025***Politique*

- Réception de la décision d'octroi de subvention de la Direction générale de l'environnement (DGE), Division Biodiversité et paysage à Lausanne, de CHF 108'190.00 TTC pour les aménagements en faveur de la nature dans le parc « Les Grands Vignes » sur parcelle 224, propriété de la commune de Chésereux.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fabrication d'une passerelle mobile pour l'entretien des panneaux solaires et fixation des échelles du bâtiment « Les Grands Vignes » à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 3'162.15 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de deux postes informatiques du secrétariat par des ordinateurs portables HP ProBook 4 G1i Notebook et des écrans Dell UltraSharp incurvés à l'entreprise Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 4'805.00 HT.
- Adjudication des travaux de mise en conformité des installations électriques du chalet d'alpage de la Barillette à l'entreprise Philipona et Berthelot Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 21'264.90 TTC. L'entreprise Bally Electricité S.A sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de dépose et repose de 6 verres du sas d'entrée de l'administration communale pour une intervention de l'étancheur à l'entreprise BSV La Côte S.A., selon offre d'un montant de CHF 4'415.90 TTC, en demandant de faire les travaux au printemps lorsque les températures le permettront.

**Décembre 2025***Administratif*

- Suite au courriel de Region de Nyon, accord de principe ci-dessous, à condition que les cinq, voire six communes concernées soient également d'accord :
  - Horaire 2027 : 50 % Fonds régional pour la mobilité (soit CHF 75'000.00) et 50 % communes (soit CHF 75'000.00 à se répartir à parts égales entre Gingins, Chésereux, Grens, Signy-Avenex, Eysins, voire Nyon, sous réserve de l'accord de la Municipalité).
  - Horaire 2028 : 25 % Fonds régional pour la mobilité (soit CHF 37'500.00) et 75 % communes (soit CHF 112'500.00 à se répartir à parts égales entre Gingins, Chésereux, Grens, Signy-Avenex, Eysins, voire Nyon, sous réserve de l'accord de la Municipalité).A l'instar de la commune de Grens, la Municipalité trouve que le prix estimé par les TPN de CHF 150'000.00 est un peu excessif pour trois paires de courses et souhaite également qu'il soit réétudié si possible.
- Suite au dépôt du dossier complet de M. Christian Rebetez à Nyon, accord pour la reprise de l'épicerie par lui-même, en tant qu'administrateur de la société, en collaboration avec Mme Rachel Mühlethaler, comme responsable gérante à 100 % et Mme Anne-Käthi Guignard en tant qu'employée à 80 % pendant une année, pour une meilleure transmission du commerce, en lui laissant le soin, ainsi qu'à Mme Guignard, d'indiquer la date convenue pour le transfert de l'activité, en vue de l'établissement d'un nouveau bail à loyer pour locaux commerciaux.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fourniture et pose de caches de renvoi d'eau en tôle pré-laquée le long des portes-fenêtres et réglage de la porte du vestiaire du Club House à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 1'157.95 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement des vannes du collecteur principal de la chaufferie de l'immeuble « Les Platanes » à l'entreprise Equans Techniques S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 6'808.14 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture et installation d'un écran et trois switches ethernet pour la chaudière 1 de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, selon l'offre d'un montant de CHF 3'255.10 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

**Compétences municipales**

Durant l'année 2025, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale.

**Permis de construire délivrés**

Durant l'année 2025, il a été délivré sept permis de construire ou de démolir, à savoir :

**Janvier 2025**

1. Construction d'une nouvelle station de communication mobile pour le compte de Swisscom sur parcelle DDP 962, propriété de l'Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB), ch. des Grands Vignes 9.

**Février 2025**

2. Transformations intérieures, rénovation de la dépendance et de la toiture + ajout de 2 lucarnes, agrandissement du garage avec panneaux photovoltaïques et installation d'une pompe à chaleur extérieure sur parcelles 64 et 960, propriété de M. Wilson Favre, rte de Crassier 11.

**Mars 2025**

3. Création d'une piscine chauffée pour une famille (enquête complémentaire) sur parcelle 1, propriété de Batineg S.A., rte de Grens 9-11.

**Mai 2025**

4. Création d'un porche d'entrée et installation d'un couvert sur terrasse (enquête complémentaire) sur parcelle 105, propriété de Mme Julie Bordet et M. Félix Schürmann, ch. du Courtillet 1.

**Juillet 2025**

5. Construction d'une piscine chauffée, d'une plage attenante, d'un escalier et d'une terrasse sur parcelle 130, propriété de M. Marc Genton, rte de Crassier 47.

**Novembre 2025**

6. Création d'un arrêt de bus et trottoir sur parcelles DP 80, DP 88 et DP 47, propriété de l'Etat de Vaud et la commune de Chésereux, rte de Crassier (à proximité de Tranchepied).
7. Transformation et rénovation de l'auberge de la Couronne et de son annexe sur parcelle 58, propriété de la commune de Chésereux, rte de Crassier 17.

**Autorisations délivrées pour installations solaires**

Durant l'année 2025, il a été délivré neuf autorisations municipales pour installations solaires ne nécessitant pas de permis de construire, à savoir :

**Janvier 2025**

1. Installation de 12 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 23 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 120 mm sur parcelle 417, propriété de Mme et M. Wendy et Philippe Bonny, rte de la Poste 12.
2. Installation de 9 panneaux photovoltaïques sur la cabane de jardin, d'une surface totale de 27.60 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 180 mm sur parcelle 41, co-propriété de Mme Marie-Claude Polglaze et MM. Christophe et François Krebs, rte de Crassier 26.
3. Installation de 34 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 68 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 120 mm sur parcelle 423, propriété de Mme Janette luel et M. Marco Pozzo, rte de la Dôle 21.
4. Installation de 14 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 28 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 140 mm sur parcelle 466, propriété de M. Jarrod Ruiz, ch. de Montelier 5.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

**Février 2025**

5. Installation de 16 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 30 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 140 mm sur parcelle DDP 379, propriété de Mme et M. Irene et Joël Pernet, rte de la Florettaz 67.
6. Installation de 30 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 55 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 84 mm sur parcelle 480, co-propriété de Mme et M. Doris et Alexander Heuss, rte de Crassier 96.

**Mars 2025**

7. Installation de 40 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 78.11 m<sup>2</sup>, sur parcelle 637, co-propriété de la PPE Golf de Bonmont, ch. du Courtillet 18-20.
8. Installation de 21 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 35.96 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 197 mm sur parcelle 480, co-propriété de Mme et M. Séverine et Pascal Gautier, rte de Crassier 92.
9. Installation de 20 panneaux photovoltaïques, d'une surface totale de 35.96 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 197 mm sur parcelle 480, co-propriété de M. Laurent Prélaz, rte de Crassier 94.

**Autorisation délivrée pour installation de pompe à chaleur**

Durant l'année 2025, il a été délivré une autorisation municipale pour installation de pompe à chaleur ne nécessitant pas de permis de construire, à savoir :

**Avril 2025**

1. Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau sur parcelle 901, propriété de Mme Céline Herren, rte de la Poste 5.

**Conclusion**

Ce rapport reflète quelque peu la variété et parfois la complexité des dossiers à traiter et des décisions à prendre.

Comme ces dernières années, l'instabilité géopolitique mondiale et l'inflation des coûts de la vie font partie des éléments perturbant le quotidien des populations.

Ils nous obligent toujours d'apprécier et de nous atteler avec enthousiasme et bon sens dans leurs études, afin d'apporter les meilleures solutions pour le bien de notre commune.

Notre engagement est de maintenir une situation financière saine, d'assurer le maintien de nos infrastructures tout en réalisant des investissements pour les générations futures.

L'excellente entente entre nos collaborateurs, l'esprit positif qui anime les débats de notre Conseil communal, les relations entretenues avec les communes voisines, le bon fonctionnement de nos associations intercommunales et le soutien de la population sont des atouts majeurs pour réaliser nos engagements et nos objectifs.

Nous profitons de ce rapport pour adresser nos sincères remerciements à tous les acteurs qui se consacrent aux activités communales et permettent ainsi d'assurer une belle qualité de vie à tous nos habitants.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025**

---

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

- dans sa séance du 11 juin 2026
- vu le préavis municipal 51/2026
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli

  
MUNICIPALITÉ  
DE CHÉSEREX  
LIBERTÉ  
ET  
PATRIE

La Secrétaire  
  
F. Chambaz-Lacôte